

Si vis le 24 Juin 1972.

Mme le Prêtre Jorand,

En juin 1969, on m'as demandé de mes jeter cette maquette de fite d'autun, que j'ais
fait en son temps, en en j'aim d'un dessin au cunetot.
Comme le chun est liquidé, j'ai vos request j'ose au fuit Vest, je vos ai demandé
si je pourai reproduire ma maquette, c'est en autun 1971.

Vos m'as répondu, cette maquette est dans une sacre, et j'ose au la talem.
Auzellu, le 24 Juin 1972, j'osé devant d'hotel de ville, l'edre de reque ma projet
me resté en esprit et je m'as jure son son.

La demult de reque, ^{vos} sigile ~~me~~ ma resté. et j'attens dans le restitue.

et c'est dans le restitue, que je vos demande, si je poura reproduire ma maquette.

Vos m'as répondu, elle n'est pas dans une sacre, mais il j'osé que ce projet a été.

Je. Une bien j'ose on a alpin que ce projet était je, et celle-ci disparait.

Du reste ma cunetot. en son, et resté j'osé dans ma cunetot.

Vos m'as dit " Je vis responsable de cette maquette si à si de vos, vos me l'as cunetot
chut à moi de vos la reque. !"

et je vis reparti.

En j'osé devant le j'osé de j'osé de d'hotel de ville, j'ai demandé à l'agent M. Sureau, si je
pourai j'osé en resté dans le cunetot. Celle-ci m'a ~~accusé~~ avec le resté agent de la talem
dans le local. M. Sureau m'a accusé, et il m'a dit, "Celle maquette est en que celle de
Chus. lui, et il m'a resté d'expliquer. Il l'a en."

~~Chus.~~ la j'osé qui a dit, " ce projet est je." il faut chut dans ce j'osé l'engaine
de la disjuncte de ce projet.

le talem de la dessin est dans 15.000 fr. cette maquette ne resté j'osé avec une
dessin, ce n'est pas j'osé. Elle est indiscutable j'osé j'osé, son dessin monde.

Non cunetot de m'expliquer, une magnifique talem de dessin, on m'expliquer le projet.
~~M. Sureau~~ ~~je~~ ~~en~~ ~~expliquer~~, le chintun. m'a pas j'osé l'engaine de j'osé, ni chintun. il y a. !!!

1972
la
que
la
!!!
du
de
a dit
et
d'expliquer
d'expliquer